

Chine à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1966, proposé que soient admis à l'Assemblée des représentants du Gouvernement de la Chine nationaliste et ceux du Gouvernement de Pékin et que ce dernier participe aux travaux du Conseil de sécurité comme membre permanent.

À titre de membre des commissions internationales fonctionnant au Vietnam, au Laos et au Cambodge, le Canada s'intéresse toujours de près à la région connue auparavant sous le nom d'Indochine. La politique que poursuit le Canada tant au sein des commissions que dans un contexte international plus vaste, se fonde sur le fait reconnu que les pays de cette région ont besoin de stabilité politique et économique. La tournure qu'ont pris les événements au Vietnam au cours des dernières années entrave cette politique. Dans les circonstances, l'objectif principal que poursuit la politique canadienne est la solution du présent conflit par la voie des négociations plutôt que par des moyens militaires. Le Canada n'a rien épargné à cette fin.

Les relations du Canada avec les autres pays de l'Extrême-Orient prennent de plus en plus d'importance. À titre d'exemples, un accord commercial a été signé avec la Corée en décembre 1966, et l'établissement d'une ambassade canadienne permanente en Thaïlande a été annoncé en avril 1967. Sous forme d'aide économique et technique accordée par l'intermédiaire des institutions des Nations Unies et du Plan de Colombo, le Canada collabore de bien des manières au développement économique de l'Extrême-Orient. Le Canada est aussi membre de la Banque asiatique de développement, formée récemment, au fonds d'immobilisations de laquelle il a versé 25 millions de dollars.

Sous-section 8.—Organisation de coopération et de développement économiques

L'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), établie en septembre 1961, a succédé à l'OCÉE, et le Canada et les États-Unis se sont joints aux pays de l'Europe de l'Ouest comme membres à part entière du nouvel organisme. Le Japon, qui faisait auparavant partie du Comité d'assistance au développement, est devenu en mai 1964 membre à part entière de l'OCDE; c'était le premier pays en dehors de l'Europe occidentale ou de l'Amérique du Nord à être ainsi admis. Son siège se trouve à Paris.

Le principal objet de l'OCDE est de favoriser chez les gouvernements membres la coopération dans les domaines de la politique économique, du commerce et de l'aide aux pays en voie d'expansion, mais c'est un organisme qui constitue aussi une tribune où peuvent se poursuivre de fort utiles discussions sur des problèmes communs en matières d'agriculture, d'industrie, de finance, de technologie et de politique relative aux effectifs humains. Lors de la première réunion du Conseil des ministres en 1961, les États membres se sont proposé un accroissement économique de 50 p. 100 pour la décennie se terminant en 1970; au point médian, en 1966, l'objectif était largement dépassé. Parce qu'elle était le développement de l'ancienne OCÉE, l'Organisation s'est occupée au début de questions intéressantes l'Europe en tout premier lieu, mais, comme le cercle des adhérents s'agrandissait, l'Organisation est peu à peu devenue une tribune où un plus grand nombre de pays hautement industrialisés pouvaient se consulter par exemple sur des questions de politique économique et financière et sur les problèmes des pays en voie d'expansion. À ce dernier égard, l'OCDE est la principale tribune de consultation pour les pays avancés au sujet des travaux de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et de ses comités.

L'OCDE réunit les hauts fonctionnaires de gouvernements, de même que les représentants de l'entreprise privée, des syndicats ouvriers, des universités et autres organismes non gouvernementaux, à titre de voix délibérantes ou consultatives, et assure la liaison des divers groupes ainsi formés. Au Canada, cette liaison a été assurée dans le monde des affaires par le Comité consultatif des hommes d'affaires et industriels canadiens, dont la création remonte à 1962 et qui se compose de représentants de la Chambre de commerce